

# RDC-Rwanda : “Une promesse” de paix à l’épreuve de notre devoir de vigilance.

Tribune II - Entre mémoire, justice et souveraineté, ce que le Congo ne doit pas perdre de vue après l'accord du 27 juin 2025

*Le 27 juin 2025, la RDC et le Rwanda ont signé à Washington un accord de paix présenté comme historique. Il promet la fin des hostilités, la désescalade militaire et une intégration économique régionale. Mais derrière les formules diplomatiques et les mécanismes conjoints, une question brûle : le Congo peut-il vraiment faire la paix sans justice, sans mémoire, sans vérité ?*

Depuis trois décennies, la République démocratique du Congo est marquée par un conflit prolongé et meurtrier, dont les répercussions humaines, sociales et économiques sont immenses. Plus de six millions de morts, des régions entières ravagées, des ressources pillées, des vies brisées. Alors qu'un accord historique vient d'être signé avec le Rwanda, il devient crucial de se demander comment tourner la page de ce long drame, sans effacer l'histoire qui l'a précédée.

## Peut-on serrer la main de celui qui vous a saigné, sans d'abord lui faire regarder vos plaies ?

Comme suite à ma première tribune publiée le 30 avril 2025 à la veille de la signature de l'Accord de Principe entre la RDC et le Rwanda à Washington, disponible ici :

Lien Facebook: <https://www.facebook.com/share/p/16qwCNUYCn/?mibextid=wwXlfr>

Lien X : [https://x.com/gabriel\\_zagabe/status/1916970182842388540](https://x.com/gabriel_zagabe/status/1916970182842388540)

Je reviens aujourd'hui sur le contenu désormais public de l'**Accord de Paix entre la RDC et le Rwanda** signé le 27 juin 2025 à Washington, pour en dégager les implications, opportunités et zones d'alerte.

### I. Ce que le peuple congolais doit savoir du contenu de l'accord RDC–Rwanda signé à Washington

L'accord signé sous les auspices de l'Administration Trump, avec la participation de l'Union africaine, du Qatar et des Nations unies, marque un tournant diplomatique majeur dans les relations RDC–Rwanda. Pour la première fois, les deux pays s'engagent dans un cadre contraignant à mettre fin aux hostilités, reconnaître mutuellement leurs souverainetés et coopérer sur les plans sécuritaire et économique. C'est un accord historique car il rompt avec le cycle des conflits et des promesses non tenues, en instaurant un mécanisme de suivi international. Il repose sur huit (8) piliers structurants.

<p><b>1. Respect mutuel de la souveraineté et fin des hostilités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Engagement à respecter les frontières et l'intégrité territoriale de chaque État.</li> <li>– La RDC s'engage à neutraliser les FDLR, tandis que le Rwanda retire ses troupes de toute position à proximité du sol congolais.</li> <li>– Interdiction de toute incursion militaire directe ou par proxy, ainsi que de tout soutien à des groupes armés.</li> </ul>	<p><b>2. Désarmement des groupes armés non étatiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Fin du soutien étatique au M23, FDLR et autres groupes armés.</li> <li>– Lancement ou renforcement du programme P-DDRCS, avec intégration possible mais conditionnée dans les FARDC ou la PNC.</li> </ul> <p>Exclusion des auteurs de crimes graves, avec exigence de loyauté envers la RDC</p>
<p><b>3. Mécanisme conjoint de coordination sécuritaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Création d'un Mécanisme bilatéral RDC-Rwanda dans les 30 jours.</li> <li>– Missions : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Veiller au désengagement effectif.</li> <li>○ Assurer la transparence militaire.</li> <li>○ Protéger les civils, selon le droit international humanitaire.</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>4. Réfugiés, déplacés et humanitaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Retour volontaire et sécurisé des réfugiés congolais et rwandais.</li> <li>– Réaffirmation du rôle de la RDC dans la gestion humanitaire de l'Est du pays.</li> <li>– Accès sans entrave pour les acteurs humanitaires.</li> </ul>
<p><b>5. Coopération avec la MONUSCO</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Engagement à respecter les mandats onusiens (résolutions 2773 et 2765).</li> <li>– Reconnaissance de la MONUSCO comme force légitime de protection des civils.</li> <li>– Coopération dans les zones de retrait et de transition.</li> </ul>	<p><b>6. Cadre économique régional intégré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Lancement d'un cadre de coopération économique bilatéral et régional dans les 3 mois.</li> <li>– Objectifs : exploitation partagée de ressources, coopération énergétique, traçabilité minière.</li> <li>– Ouverture aux investisseurs américains dans les projets communs (parcs, minerais, lac Kivu...).</li> </ul>
<p><b>7. Comité de suivi international</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Comité tripartite (UA, USA, Qatar) pour la mise en œuvre, le règlement des différends, la documentation des violations.</li> <li>– Décisions par consensus, en priorité à l'amiable.</li> </ul>	<p><b>8. Dispositions finales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Accord à durée illimitée, dénonçable avec préavis de 60 jours.</li> <li>– Annexes contraignantes (plans opérationnels, cartographie...).</li> <li>– Possibilité d'amendement par voie écrite et bilatérale.</li> </ul>

## II. Ce que le Congo doit faire : du réalisme diplomatique à la souveraineté stratégique

### 1. Restaurer la mémoire et la vérité historique

Nous ne pouvons construire une paix durable sur l'oubli organisé d'un génocide lent qui a fait plus de 6 millions de morts en RDC depuis 1996. L'absence de mention explicite de la responsabilité du Rwanda dans les crimes de masse, les pillages, les mutilations et les violences sexuelles constitue une grave entorse à la justice historique.

Aucune paix n'est réelle sans vérité. Aucune réconciliation n'est possible sans reconnaissance.

Le Rapport Mapping des Nations Unies (2010) doit être remis au centre des priorités diplomatiques congolaises, pour initier des mécanismes de justice transitionnelle (commissions vérité, poursuites judiciaires, réparations).

### 2. Justice pour les victimes et réparations nationales

Le Congo ne peut pas tourner la page sans écrire la page.

- Une Conférence internationale sur la Justice en RDC, à l'initiative de Kinshasa, doit être convoquée avec le soutien de l'UA et des pays amis.
- Il est impératif de documenter les crimes, de rendre hommage aux victimes, et d'exiger des réparations de guerre, y compris symboliques.

### 3. Montée en puissance de l'armée nationale

Le pilier sécuritaire de cet accord ne sera crédible que si la RDC renforce sa capacité de dissuasion :

- Objectif : Devenir la première puissance militaire d'Afrique dans les 10 ans.
- Investissements dans une industrie de défense, une doctrine militaire adaptée aux réalités hybrides (groupes armés + guerres technologiques), et des alliances stratégiques nouvelles.
- Création d'une économie militaire nationale, fondée sur :
  - La production locale d'armement.
  - La technologie duale (militaire-civil).
  - La formation d'élites militaires stratèges.

### 4. Défense des intérêts économiques nationaux

Les mécanismes de "coopération économique intégrée" avec le Rwanda doivent être traités avec extrême prudence. Pas d'intégration économique sans souveraineté sur nos ressources.

Le Congo doit conditionner toute coopération minière ou énergétique à la traçabilité complète, au bénéfice direct des populations locales et à une gouvernance minière renouvelée.

- Il est impératif de sécuriser les actifs stratégiques : coltan, or, cuivre, cobalt, hydrocarbures, énergies renouvelables.

# Proposition d'un Livre Blanc : Pour une Justice et une Mémoire Nationale en RDC

## De la reconnaissance des souffrances à la reconstruction d'une nation

Cadre de référence, de plaidoyer et d'action pour restaurer la dignité des victimes, établir la vérité historique, et jeter les bases d'une paix durable fondée sur la justice.

### I. Introduction

- Contexte historique : 30 ans de conflits armés, plus de 6 millions de morts, violences sexuelles massives, pillages économiques.
- Accord de paix du 27 juin 2025 : une nouvelle page, mais non un oubli.
- Pourquoi un Livre Blanc ? Pour inscrire la vérité, obtenir justice et bâtir une paix durable sur la mémoire collective.

### II. La Mémoire nationale : un devoir de vérité

#### 1. Cartographie des crimes (1996–2024)

- Massacres, violences sexuelles, déplacements forcés, pillages.
- Groupes armés impliqués (M23, FDLR, milices locales) et leurs soutiens étatiques.

#### 2. Commission Vérité & Mémoire

- Proposition de création d'une commission mixte indépendante.
- Objectifs : documentation, reconnaissance, transmission.
- Inclusion des voix des victimes (témoignages, mémoire orale, musées, archives).

#### 3. Éducation & mémoire

- Intégration de l'histoire des conflits dans les programmes scolaires.
- Mémoires, lieux de mémoire et journées nationales.

### III. Justice pour les victimes : de l'impunité à la redevabilité

#### 1. Justice transitionnelle

- Création d'un **Tribunal spécial congolais pour les crimes de guerre** (ou hybridation avec la CPI).
- Procès équitables pour les crimes internationaux (génocides, crimes contre l'humanité, crimes de guerre).
- Protection des témoins et participation des victimes.

## 2. Réparations

- Indemnisations financières, accompagnement psychosocial, accès à la santé.
- Fonds spécial de réparation (avec contribution du Rwanda, partenaires internationaux, exploitants miniers).

## 3. Justice symbolique et reconnaissance

- Excuses officielles, reconnaissance des responsabilités.
- Réhabilitation des victimes stigmatisées (enfants nés de viols, anciens déplacés, communautés ciblées).

## IV. Sécurité, souveraineté et garanties de non-répétition

### 1. Réforme du secteur sécuritaire

- Montée en puissance des FARDC et PNC (formation, équipements, stratégie, loyauté).
- Développement d'une industrie militaire nationale.

### 2. Lutte contre l'impunité continue

- Mandats d'arrêt pour les criminels toujours actifs.
- Lutte contre les collusions politico-économiques internes.

### 3. Mécanismes de suivi international

- Intégration de la justice dans les mandats de la MONUSCO et du mécanisme RDC-Rwanda.
- Coopération judiciaire régionale (extraditions, enquêtes partagées).

### La mémoire comme socle d'un avenir commun

- La paix véritable exige la justice et la mémoire.
- Le pardon ne peut être demandé que là où il y a reconnaissance.
- Ce Livre Blanc est un appel à la RDC, à ses institutions, à son peuple, et à ses partenaires, pour que plus jamais notre douleur ne soit effacée.

### En conclusion :

#### La mémoire comme socle d'un avenir commun

- La paix véritable exige la justice et la mémoire.
- Le pardon ne peut être demandé que là où il y a reconnaissance.
- Ce Livre Blanc est un appel à la RDC, à ses institutions, à son peuple, et à ses partenaires, pour que plus jamais notre douleur ne soit effacée.

Gabriel Zagabe Muzusa  
Entrepreneur – Chercheur indépendant – Auteur – Acteur engagé du changement  
Kinshasa, le 28 juin 2025